

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Enjeu :

Le ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) a été instauré en 2015 par la loi « NOTRe ». L'objectif de ce document est d'offrir une analyse rétrospective et prospective de la situation financière de la collectivité et notamment dans les domaines des investissements pluriannuels, de l'encours de dette et des ressources humaines.

La construction budgétaire 2021, première année de mandature, s'inscrit dans le cadre macro-économique marquée par la crise sanitaire, économique et sociale. Cette crise fait peser de nombreuses incertitudes sur les ouvertures des accueils publics et sur les événements qui pourront se tenir au cours de l'exercice. La prospective est donc réalisée avec beaucoup de prudence notamment au regard des perspectives de reprise très modérées sur 2021 et pour les prochains exercices.

Au niveau des perspectives de croissance des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, elles sont aussi très dégradées par la crise Covid. Ce contexte difficile s'ajoute aux contraintes financières exogènes déjà constatées depuis plusieurs années et qui perdureront notamment sur les dotations de l'Etat et sur la fiscalité suite à la réforme de la taxe d'habitation.

Malgré cette situation exceptionnelle, la collectivité souhaite assurer aux Jocassiennes et Jocassiens un niveau de service public de qualité. Ainsi, le budget de la commune sera construit de manière à maintenir un autofinancement nécessaire à la poursuite des investissements en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Enjeu :.....	1
I. PRESENTATION DES ORIENTATIONS POLITIQUES	2
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	4
A. La section de fonctionnement, socle du service public	4
1. Une diminution durable et prononcée des recettes : les dotations et participations.....	4
2. Produits des services, du domaine et ventes diverses.....	4
3. Les impôts directs : aucune augmentation des taux d'imposition.....	5
4. Maîtriser les dépenses afin d'assurer l'autofinancement : une hausse structurelle des dépenses de personnel en raison des mesures réglementaires	5
B. L'épargne brute comme axe stratégique	7
C. La section d'investissement, reflet des projets communaux.....	8
1. La dynamique des investissements... ..	8
2. ... dans un cadre financier contraint : des recettes d'investissement en baisse.....	9
III. Annexe : Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs.....	11
A. STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL	11
B. LES AVANTAGES EN NATURE.....	11
C. LE TEMPS DE TRAVAIL	11

I. PRESENTATION DES ORIENTATIONS POLITIQUES

Le budget 2021 sera le premier de la mandature, et il sera construit afin d'assurer une gestion maîtrisée, responsable et transversale. Trois grandes politiques publiques ont été identifiées comme prioritaires : l'éducation, les solidarités et le cadre de vie.

A. Une attention particulière pour l'éducation et la jeunesse

L'éducation est une priorité pour la municipalité. Des mesures visant à améliorer les conditions de travail des agents de ce secteur sont en cours de réalisations comme la résorption de la précarité ou encore l'annualisation du temps de travail. Les conditions de travail des enseignants et leur qualité d'enseignement est également un enjeu majeur. La ville maintiendra ainsi une ATSEM dans chaque classe.

Malgré un contexte qui déstabilise singulièrement les animations et les rendez-vous associatifs qui sont consacrés à la jeunesse, la ville entend mettre en place son projet, avec la volonté de proposer des animations diversifiées qui répondent aux aspirations multiples des différentes jeunesses jocassiennes.

B. Une ville attachée aux solidarités

La ville anticipe les conséquences sociales de l'épidémie de la Covid 19 en maintenant son accompagnement aux personnes les plus fragiles, et notamment avec un niveau constant de subvention au CCAS.

En 2021, la ville s'attachera à consolider son offre de services et ses actions d'accompagnement en faveur des familles, de la petite enfance et des seniors. Les familles bénéficieront ainsi d'actions d'accompagnement programmées dans le cadre d'ateliers de parentalité.

La ville assurera bien évidemment en 2021 un suivi des seniors, avec pour objectif notamment de réduire les risques d'isolement.

C. La qualité du cadre de vie au service du « bien vivre sa ville »

Le patrimoine et le cadre de vie seront mis en valeur par l'aménagement et l'embellissement d'espaces publics intégrant l'entretien et le renouvellement des espaces verts dans le respect de nos principes de biodiversité. L'accessibilité à tous les publics, en particulier aux personnes en situation de handicap, sont des préalables indispensables à l'amélioration du confort de vie.

Bien vivre sa ville, c'est aussi donner la parole aux Jocassiens. L'équipe municipale réaffirme son attachement porté à la démarche participative et citoyenne avec la création d'Ateliers Participatifs de Proximité et de conseil locaux de proximité qui seront des espaces d'informations, d'échanges et de débats.

D. Un partenariat étroit avec la vie associative et sportive

Les associations (qu'elles soient caritatives, sportives, culturelles...) et le bénévolat sont des moyens de compléter les possibilités d'intervention des services municipaux, et offrent assurément un service de proximité au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

Pendant cette période incertaine, la ville réaffirmera son soutien et développera son partenariat avec le secteur associatif.

E. Une ville qui conforte ses animations populaires

Les traditionnels événements et manifestations de la ville seront tributaires des restrictions toujours possibles dans le cadre de l'épidémie de la Covid 19.

Toutefois, la ville maintiendra un programme d'animations diversifiées et appréciées des Jocassiens (feu de la Saint-Jean, plaine d'été...), ainsi que les rendez-vous festifs et populaires.

La ville entend par ailleurs, et toujours sous réserve du contexte sanitaire, développer les animations dans l'ensemble des quartiers, de manière à ce que l'offre de rendez-vous soit répartie équitablement sur tout le territoire de la commune.

La ville entend également développer ses activités en lien avec la culture urbaine dans le cadre de ses partenariats associatifs.

F. Le soutien de la ville à l'activité économique

Celui-ci se concrétisera en 2021 par l'appui apporté par la ville aux commerces de proximité éprouvés par l'épidémie de la Covid 19 en poursuivant les actions mises en place en 2020, telles que les exonérations et les campagnes de promotion.

G. Une ville engagée en faveur des transitions d'avenir

La Ville souhaite adopter une démarche environnementale sur tout le cycle de vie des projets et des réalisations, tant pour le patrimoine bâti et les espaces extérieurs.

Cette politique contribue à favoriser aussi l'écocitoyenneté, c'est-à-dire la capacité de chaque individu à agir pour un environnement sain.

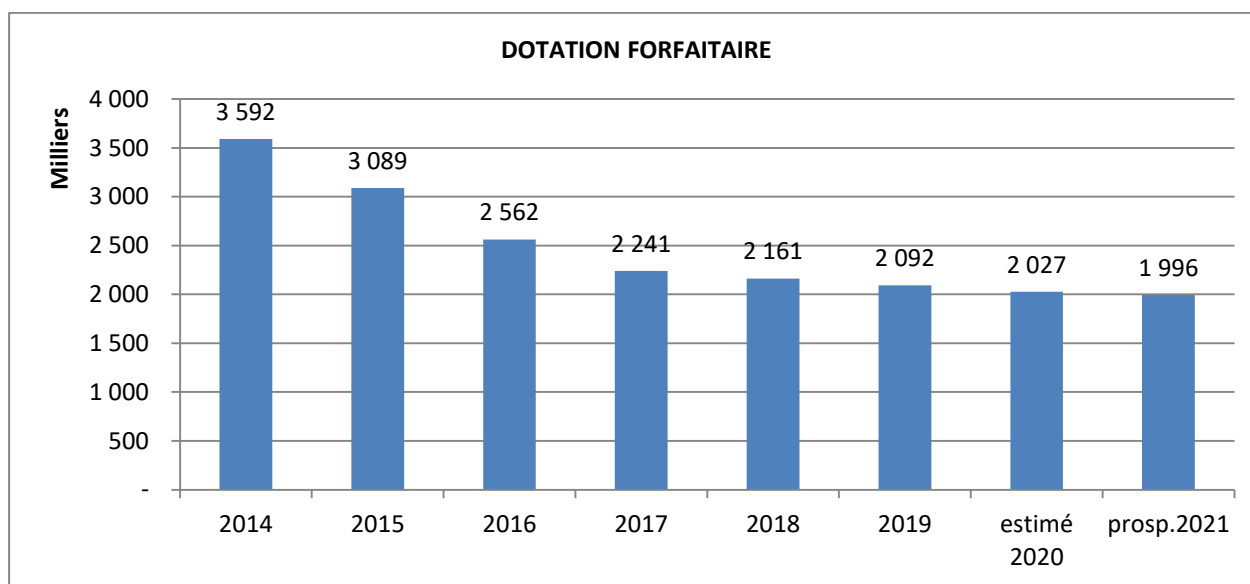
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La poursuite des objectifs des politiques publiques doit prendre en compte la situation financière de la commune et les incertitudes encore très fortes sur les perspectives de sortie de crise sanitaire et économique, qui entourent la construction budgétaire 2021 et les suivantes.

A. La section de fonctionnement, socle du service public

1. Une diminution durable et prononcée des recettes : les dotations et participations

Sur la période 2014-2020, la commune a constaté une baisse de 1 M€ de ses recettes de fonctionnement. Les dotations et participations, représentent en moyenne 20 % des recettes de fonctionnement. La baisse de la Dotation Forfaitaire, constante depuis 2014, devrait se poursuivre en 2021 à hauteur de 31 K€.

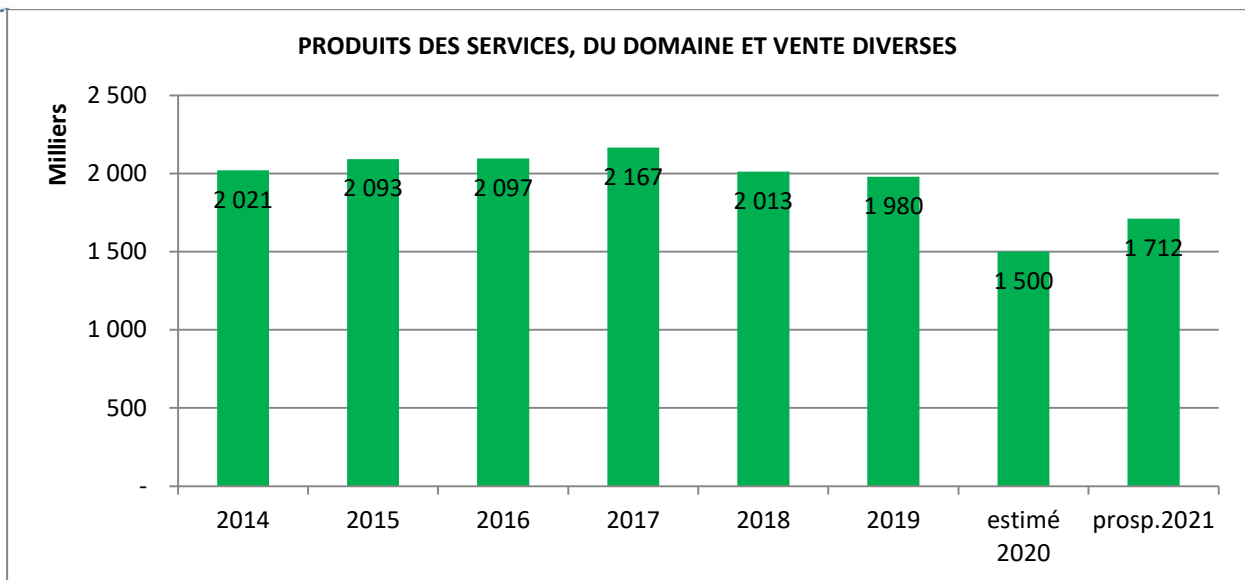


La DSU et le FSRIF devraient continuer à être perçus par la commune. Le montant de la DSU devrait légèrement augmenter en 2020 (+18 K€), alors que le FSRIF restera stable.

Les subventions perçues de la CAF pour le fonctionnement des structures petite enfance, basées sur l'activité déclarée en N-1, subiront une diminution en 2021 compte tenu du ralentissement de l'activité en 2020.

2. Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre représente en moyenne 9 % des recettes de fonctionnement. Sur la période 2014-2019, les produits du domaine ont diminué légèrement. La forte baisse sur 2020 est liée à la fermeture des équipements (écoles, centre culturel, crèches) et à l'annulation des évènements. Pour 2021, nous demeurons prudents sur le niveau de ces recettes afin d'anticiper le coût d'un nouveau confinement et n'ayant pas de visibilité sur la reprise des spectacles et des évènements.



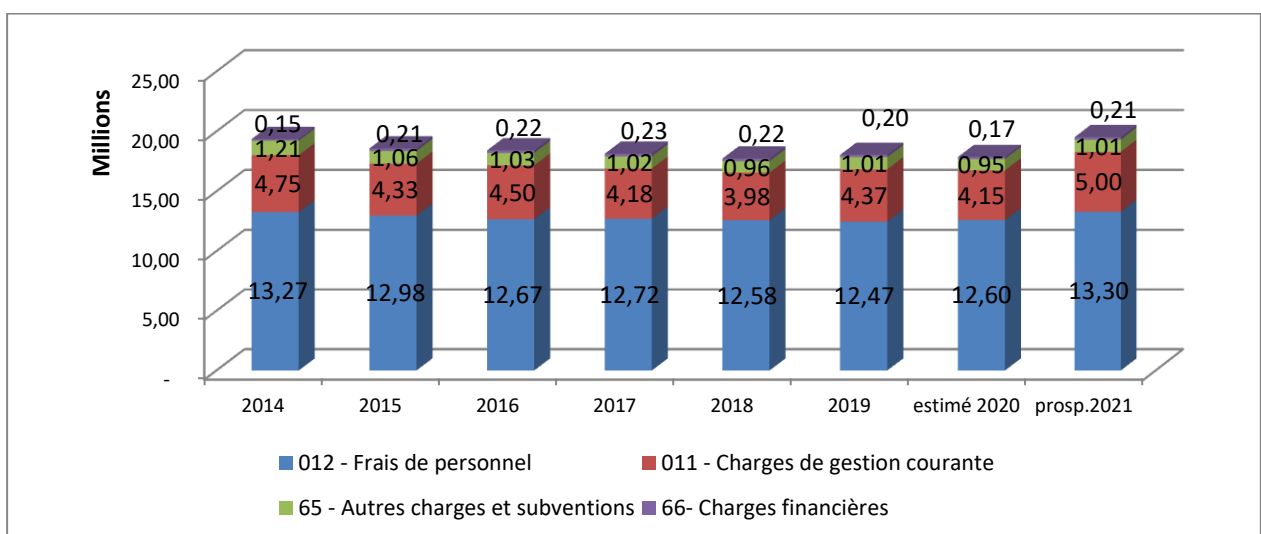
3. Les impôts directs : aucune augmentation des taux d'imposition

Au niveau des impôts directs (taxes foncières bâti et non bâti et taxe d'habitation), ils représentent en moyenne 38 % des recettes de fonctionnement hors exceptionnel sur la période 2014-2020. Pour 2021, **il n'y aura aucune augmentation des taux de fiscalité foncière**. L'évolution anticipée pour 2021 est uniquement liée à la revalorisation des bases.

Ce chapitre comptabilise aussi la dotation de compensation de la Communauté d'Agglomération, dont l'évolution est restée assez stable au fil des ans et s'établit à environ 3.7 M€.

4. Maitriser les dépenses afin d'assurer l'autofinancement : une hausse structurelle des dépenses de personnel en raison des mesures réglementaires

Dans un contexte de ressources financières restreintes, la stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable au maintien de l'autofinancement. Les efforts ont porté principalement sur les charges de personnel et de gestion courante.



Les charges de personnel représentent en moyenne 70 % des dépenses de fonctionnement (environ 13 M€). Pour 2021, elles seront impactées par les mesures réglementaires obligatoires. Ainsi, des éléments structurels suivants devraient augmenter la masse salariale :

- Tout d'abord, la sinistralité des 3 dernières années est en augmentation et implique un coût supplémentaire qui s'élèvera à environ 80 000€.
- Ensuite, la collectivité a adhéré le 1^{er} novembre 2018 à l'UNEDIC pour le paiement des indemnités chômage pour tous les agents non titulaires de la collectivité. Mais dans l'attente de l'épuisement des dossiers déjà ouverts en auto-assurance, nous devons provisionner 85 000 € en 2021.
- Puis, l'augmentation régulière de la valeur du SMIC (hausse d'environ 1 %) et le Glissement Vieillesse Technicité restent également des éléments contraignant la masse salariale.
- Enfin, un reclassement des grilles indiciaires de tous les agents de catégorie C revalorisant les grilles de 3 à 8 points d'indice par échelon ainsi que la revalorisation des grilles de certains grades de catégorie A (conseillers socio-éducatif et éducateur de jeunes enfants), aura un coût d'environ 56 000€.

L'estimation budgétaire pour l'année 2021 de cette dépense comprend plusieurs facteurs par essence incompressible rendant la projection particulièrement contrainte.

Cette dépense sera à la hausse en raison des mesures réglementaires sur lesquelles la collectivité n'a aucune prise.

Afin de maîtriser cette hausse structurelle des dépenses de personnel, une anticipation des départs à la retraite et une réflexion au moment de chaque départ d'agent est menée notamment en développant la mobilité interne et en modernisant les procédures administratives.

Les charges de gestion courante représentent en moyenne 24 % des dépenses de fonctionnement pour environ 4.4 M€. Une hausse de 0.5 % sera envisagée pour 2021 afin de tenir compte de la revalorisation automatique des marchés (chauffage, eau, entretiens divers, prestations de services...) mais aussi des nouvelles dépenses liées à l'entretien des nouveaux équipements livrés (Maison du parc, périscolaire du Noyer).

Les autres charges et subventions représentent en moyenne 6 % des dépenses de fonctionnement et s'établissent à environ 1 M€. Ce chapitre est très stable et devrait continuer à l'être sur l'exercice 2021.

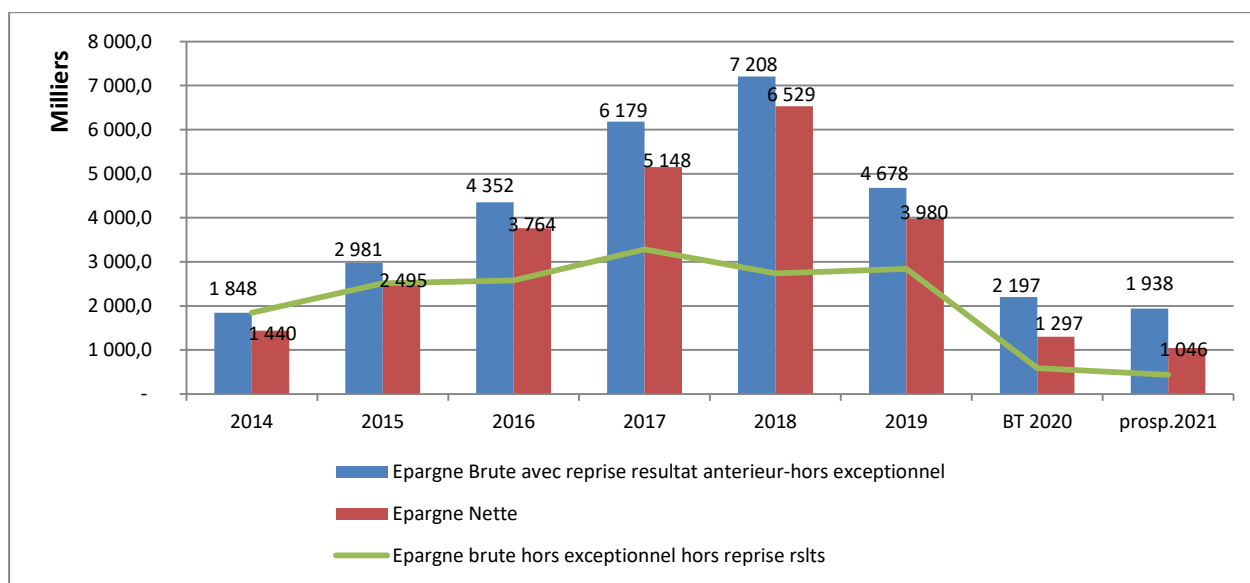
Les charges financières représentent en moyenne 1.1 % des dépenses de fonctionnement pour 200 K€. Pour 2021, les charges financières seront en augmentation essentiellement en raison des emprunts contractés en 2020. Il s'agira d'être plus prudent et vigilant à l'équilibre des financements des investissements.

B. L'épargne brute comme axe stratégique

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement réelles.

Pour 2021, la commune ambitionne de maintenir une capacité d'autofinancement en adéquation avec le financement de son programme d'investissement. La construction budgétaire qui est en cours, en allant dans le détail de chaque dépense et recette devrait permettre d'atteindre cet objectif.

L'épargne nette (épargne brute-remboursement en capital des emprunts), également appelée autofinancement net, s'établira aux environs de 1 000 K€ après reprise des résultats antérieurs. Nous envisageons un recours limité à l'emprunt en 2021 et une gestion plus transversale afin de freiner la baisse de l'épargne brute.



C. La section d'investissement, reflet des projets communaux

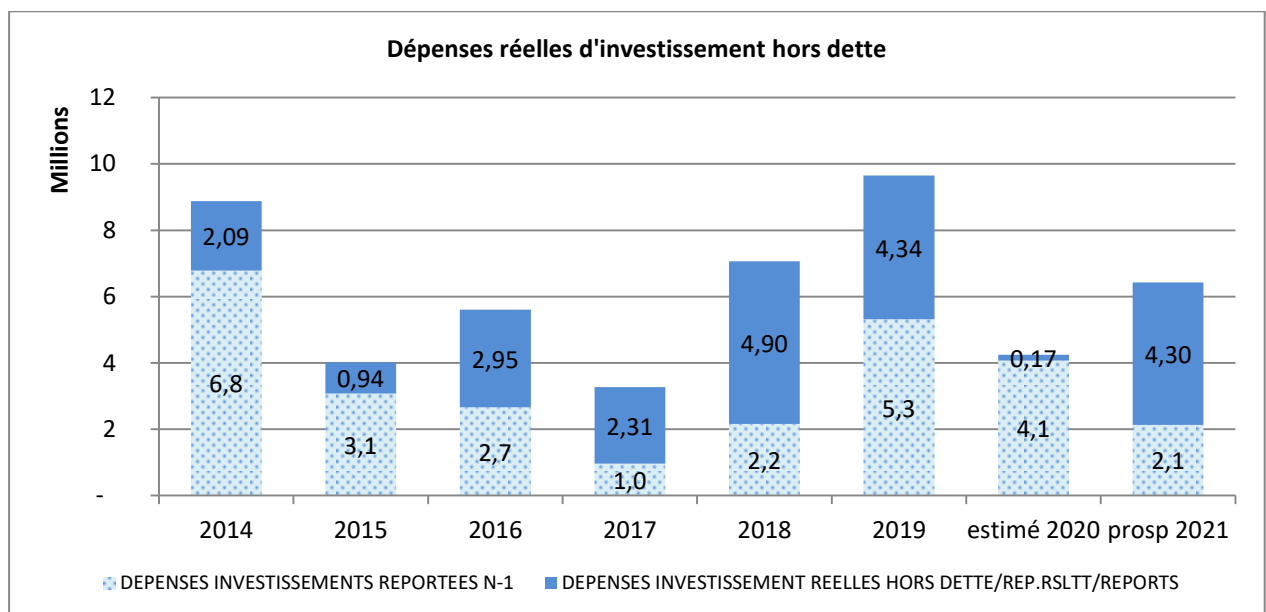
1. La dynamique des investissements...

Pour 2021, la commune souhaite que le budget d'investissement soit cohérent au regard de la faisabilité des projets et leur réalisation dans les règles de l'art et le respect des normes juridiques et financières. Ces dépenses pourraient néanmoins subir des ajustements en fonction de l'évolution de la pandémie Covid. Il sera en outre proposé le vote d'un plan pluriannuel d'investissement 2022-2026, qui permettra de fixer les contours de l'ensemble des investissements de la mandature et les financements nécessaires à leur réalisation.

Les principaux investissements 2021 auront pour objectifs :

- La rénovation des infrastructures et notamment l'église Notre-Dame de la Nativité,
- L'amélioration des conditions d'accueil au sein des groupes scolaires,
- La création d'un local archives,
- L'amélioration des conditions d'exercice des associations sportives avec notamment la réfection de la piste d'athlétisme des Merisiers,
- L'embellissement des espaces verts,
- La poursuite de la réhabilitation de la voirie communale,
- Le lancement de la rénovation de la grande rue de Vauréal à Maurecourt,
- Le programme d'investissement dans les autres directions.

De plus, la commune devra aussi réaliser les investissements engagés sur 2020 qui seront reportés. Ils sont estimés à 2.1 M€. Par conséquent, le montant d'investissement pour 2021 sera d'environ 6,4 M€.



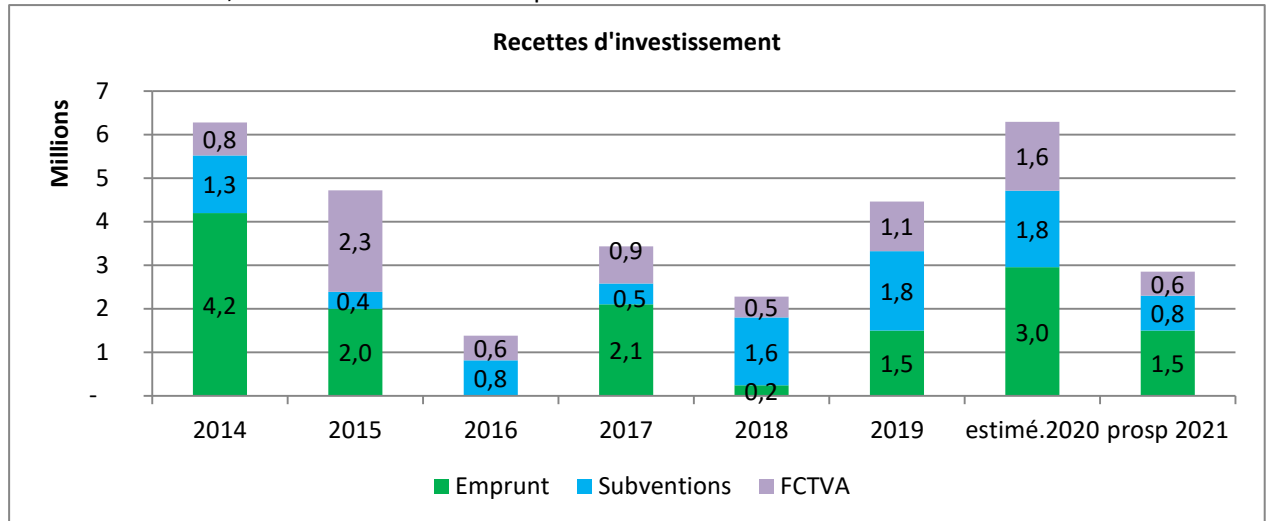
Par ailleurs, le budget 2021 devra intégrer les erreurs d'estimation du budget 2020, en particulier l'APCP pour les travaux de la grande rue qui nécessite une réévaluation importante de l'enveloppe :

Libellé	Autorisation de programme initiale	Réévaluation 2021	CP-2021	CP-2022/2023	Financements	Financiers
Réhabilitation de la Grande Rue	1 700 000	2 000 000	600 000	3 100 000	En cours de définition	CONSEIL DEPARTEMENTAL, CONSEIL REGIONAL

2. ... dans un cadre financier contraint : des recettes d'investissement en baisse

Les recettes d'investissement hors autofinancement sont majoritairement composées de l'emprunt, qui s'est établi en moyenne annuelle à 1.5 M€ sur la période 2015-2020. Pour 2021, la commune se fixe pour objectif de rester sur cette tendance. Ce montant est susceptible de diminuer après affectation des résultats et en fonction de la faisabilité des opérations d'investissement.

- Les subventions se sont établies en moyenne à 1.1 M€ annuel sur la période 2015-2020. Pour 2021, la commune espère atteindre 800 K€ de subventions.
- Pour 2021, le FCTVA diminuera compte tenu du niveau assez bas des réalisations sur 2020.



L'endettement de la commune a augmenté sur la période 2015-2020 par emprunt d'environ 3 M€, contracté principalement sur la dernière année (2020), et malgré une suppression de 800 K€ lors du BS 2020. Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, l'encours de dette est de 11.8 M€, soit environ 60 % de taux d'endettement. Ce ratio (encours de dette/recettes réelles de fonctionnement) était de 54 % en 2020.

Cette hausse de l'encours de dette impacte les dépenses de remboursement de capital et les charges financières qui s'élèvent aujourd'hui à 1 M€. Par conséquent, la commune portera une attention particulière à son endettement afin de ne pas grever de manière importante son épargne brute par le remboursement en capital des emprunts. Pour 2021, le recours à l'emprunt sera donc soucieux des équilibres financiers à long terme (rythme de 1.5 M€ à 2 M€ par an) et en adéquation avec le PPI.

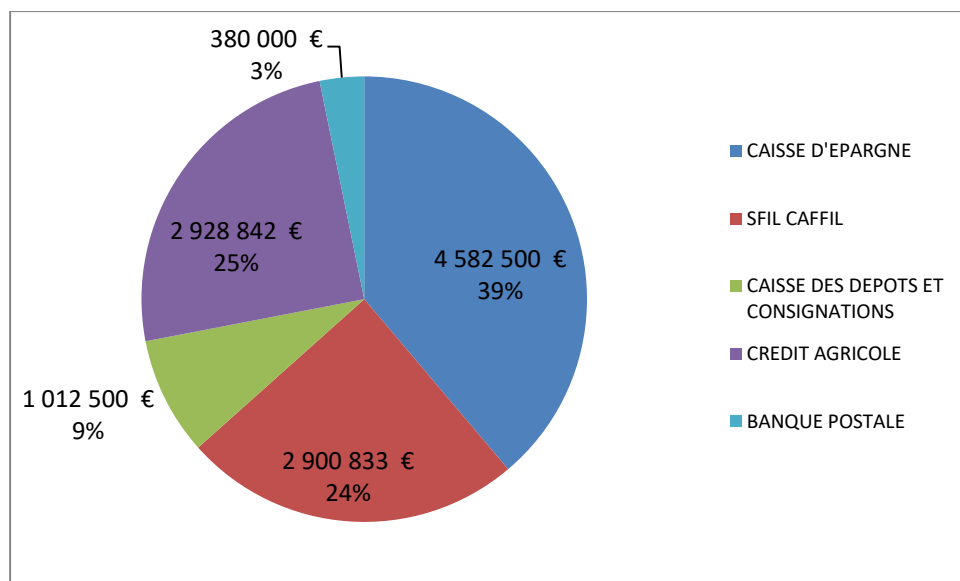
A ce jour pour le BP 2021, la composition de l'encours de dette s'établit sur 11 lignes d'emprunt et sera la suivante :

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	10 792 176 €	91.4%	1,96%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	1 012 500 €	8.6%	1,50%
Ensemble des risques	11 804 675 €	100,00%	1,91%

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	4 582 500 €	38.8%
SFIL CAFFIL	2 900 833 €	24.6%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 012 500 €	8.6%
CREDIT AGRICOLE	2 928 842 €	24.8%
BANQUE POSTALE	380 000 €	3.2%
Ensemble des prêteurs	11 804 675 €	100,00%



III. Annexe : Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

A. STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

Le budget de la commune de Jouy-le-Moutier est réparti en deux parties en fonction de la nature des emplois, elles-mêmes subdivisées en sous parties en fonction de la typologie de personnel. Ainsi, nous distinguons :

- le personnel non permanent,
- le personnel permanent.

Le détail de chaque catégorie de personnel est présenté ci-après.

1. Le personnel non permanent

Cette partie regroupe les catégories suivantes :

- 3 apprentis,
- les vacataires horaires (animateurs ALSH, temps périscolaires, activités accessoires pour les études, animation jeunesse, encadrement sportif, agents de traversés, accompagnement à la scolarité),
- les missions non permanentes (remplacement agents momentanément absents et besoins occasionnels).

Cette dépense est à niveau constant.

2. Le personnel permanent

Cette partie regroupe les catégories suivantes :

- les agents titulaires,
- les agents non titulaires (contractuels et CDI),
- les assistantes maternelles,

B. LES AVANTAGES EN NATURE

Logement de fonction : Conformément à l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué.

Les emplois bénéficiaires d'un logement de fonction au sein de la commune de Jouy-le-Moutier concernent des postes comportant des missions de gardiennage et requérant une proximité d'intervention (12 agents).

Les véhicules de fonction : le personnel qui bénéficie d'un véhicule de fonction voit cet avantage en nature déclaré sur sa rémunération.

Les repas : Le personnel dont le repas est fourni par la collectivité, voit cet avantage en nature déclaré chaque mois sur sa rémunération.

C. LE TEMPS DE TRAVAIL

Au moment du passage aux 35 heures, la commune de Jouy-le-Moutier a choisi d'adapter les rythmes de travail en fonction des structures : ainsi, cohabitent à la fois un système de compensation par l'attribution de jours de réduction du temps de travail (JRTT) mais aussi un fonctionnement prenant en compte la

variation et la fluctuation de l'activité (animation, ATSEM, entretien : notion d'annualisation du temps de travail) comme le permet la loi sur l'aménagement du temps de travail.